

Rapport Climat



BCVS

Bienvenue Chez Vous

Sommaire

2	Introduction	18	Formule de calcul
2	Information sur le climat	18	Qualité des données
3	Gouvernance	19	Résultats 2024
4	Stratégie climatique	20	Taux de couverture
4	Étapes de la stratégie	21	Portefeuille des prêts aux entreprises
5	Intégration des risques dans le cadre de gestion globale	21	Composition de la classe d'actifs
6	Risques et opportunités liés au changement climatique	21	Bases de données et définition des variables
8	Évaluation des risques	22	Formule de calcul
10	Scénarios climatiques	23	Qualité des données
11	Gestion des risques climatiques	23	Résultats 2024
12	Bilan carbone	24	Entreprises émissives
12	Résultats 2024	24	Secteurs à forte intensité carbone
13	Objectifs de réduction des émissions propres	25	Taux de couverture
14	Émissions financées	26	Portefeuille de placement
15	Normes et méthodologie	26	Composition de la classe d'actifs
16	Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)	26	Bases de données et définition des variables
16	Périmètre et principes de calcul	27	Formule de calcul
17	Portefeuille hypothécaire	27	Qualité des données
17	Composition de la classe d'actifs	28	Résultats 2024
17	Bases de données et définition des variables	30	Taux de couverture
		31	Plan de transition
		32	Indicateurs et objectifs climatiques

Introduction

En tant que banque responsable, la Banque Cantonale du Valais (BCVS) s'engage à contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Ce rapport décrit son engagement en faveur du climat au niveau de ses activités propres, de ses opérations de financements et d'investissements ainsi qu'au niveau de sa stratégie. Il présente également de quelle manière la Banque gère les enjeux relatifs au changement climatique et met l'accent sur les thématiques :

- de la gouvernance ;
- de la stratégie ;
- de la gestion des risques ;
- des chiffres-clés et des objectifs ;
- de son projet de plan de transition.

Le présent rapport est établi pour la deuxième fois, il complète l'axe II « Environnement » du Rapport sur la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et développement durable 2025. Il explicite les initiatives prises par la Banque pour développer sa gestion des risques et les opportunités liées au développement durable. Il présente également des chiffres-clés (année de référence 2024).

Les chiffres présentés dans ce rapport reposent sur des données publiques, des informations déclarées par des tiers (notamment des organismes officiels tels que l'Office fédéral des bâtiments) ainsi que sur des informations disponibles auprès de contreparties financées. La fiabilité et l'exhaustivité des chiffres dépendent de la qualité, de la disponibilité et de la mise à jour de ces informations. Les émissions de CO₂ (directes et indirectes) sont calculées (année de référence 2024) avec l'appui de prestataires externes spécialisés, sur la base de méthodologies et de standards reconnus au niveau international. Consciente de ces limites, la BCVS poursuit ses efforts afin d'améliorer progressivement la collecte des données et l'adaptation de ses systèmes, dans un domaine qui sort de son activité bancaire traditionnelle.

Dans la continuité du premier document, ce rapport est établi conformément à l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques du 23 novembre 2022 arrêtée par le Conseil fédéral. L'Ordonnance préconise de suivre les recommandations publiées par la « Task Force on Climate-Related Financial Disclosures » (TCFD), aujourd'hui dissoute. Le cadre de la TCFD est désormais développé en continu par l'« International Sustainability Standards Board » (ISSB), qui fait partie de la fondation IFRS, sous une nouvelle dénomination : IFRS S1 and IFRS S2.

Information sur le climat

La production ininterrompue de gaz à effet de serre (GES), générée par les activités économiques, a un impact sur le climat, notamment en raison du réchauffement climatique.

En tant que canton de montagne, le Valais est particulièrement touché par les conséquences de ces changements : sécheresses, canicules, orages violents, fonte des glaciers, hivers peu enneigés, gel tardif, nouvelles maladies et dangers naturels (inondations, glissements de terrain, laves torrentielles, etc.). À cela s'ajoute une perte considérable de la biodiversité et de la productivité agricole. De plus, l'augmentation rapide des températures a des conséquences importantes sur l'eau et le sol.

Dans sa politique climatique, le Conseil d'État valaisan entend diminuer les risques liés aux changements climatiques, protéger les populations, les biens et les ressources naturelles et augmenter la capacité d'adaptation de la société, de l'économie et de l'environnement. Il s'appuie sur la Loi climat pour encadrer ses actions et sur un Plan climat pour agir.

En tant que banque engagée pour le Valais et son territoire, la BCVS soutient les ambitions climatiques de l'État du Valais en œuvrant, à son échelle, pour une transition durable.

Gouvernance

La durabilité est inscrite dans les buts statutaires de la Banque. Le Conseil d'administration (CA), composé de neuf membres, est responsable de l'élaboration de la stratégie de la Banque pour atteindre ses objectifs, y compris dans le domaine de la durabilité. Depuis 2024 et sur base volontaire, il présente à l'Assemblée générale ordinaire de la BCVS le Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et développement durable établi selon les dispositions des art. 964a à 964c CO (rapport sur les questions non financières).

La BCVS a rédigé en 2022 sa Charte RSE et développement durable qui définit les principes fondamentaux en matière de durabilité. Elle est revue selon les principes de suivi stratégiques décrits à la page suivante. Sa stratégie se décline en quatre axes prioritaires qui sont basés sur huit des dix-sept objectifs de l'ONU. Pour chaque axe, la Banque a identifié les enjeux pertinents qui ressortent du dialogue avec les parties prenantes influentes en termes RSE. L'identification de ces enjeux permet à la Banque de voir les dimensions sur lesquelles elle peut avoir un impact et de fixer des objectifs de développement durable.

Le CA valide la Charte RSE et développement durable. Cette charte s'inscrit dans le cadre normatif des projets de la Banque pour lesquels la durabilité a été définie comme un axe stratégique englobant tous les autres axes.

Le CA surveille l'implémentation de la stratégie de durabilité, ainsi que la gestion des risques et opportunités liés au climat. La Politique de risque et principes de gestion des risques de la Banque, validée annuellement par le CA, intègre le thème de la durabilité.

La Direction générale (DG) est chargée d'implémenter la stratégie de durabilité définie par le CA. Elle s'appuie à cet effet sur la fonction de la Responsable RSE (Chief Sustainability Officer – CSO) qui assure la coordination et la mise en place des actions définies par la Banque. Cette fonction travaille en étroite collaboration avec toutes les entités concernées par ce thème, notamment la fonction ESG Asset Management qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein du département Asset Management (AM). La Commission RSE (CORSE) regroupe des représentants de chaque département afin de maximiser l'engagement transversal dans les initiatives RSE. Cette structure vise à améliorer la compréhension des enjeux RSE aussi bien au sein de la Banque qu'à l'extérieur, ainsi qu'à accompagner la fonction de la Responsable RSE dans sa mission.

Un diagramme de fonctionnement illustrant la gouvernance RSE est disponible dans le Rapport RSE et développement durable 2025, ainsi que dans la Charte RSE et développement durable.

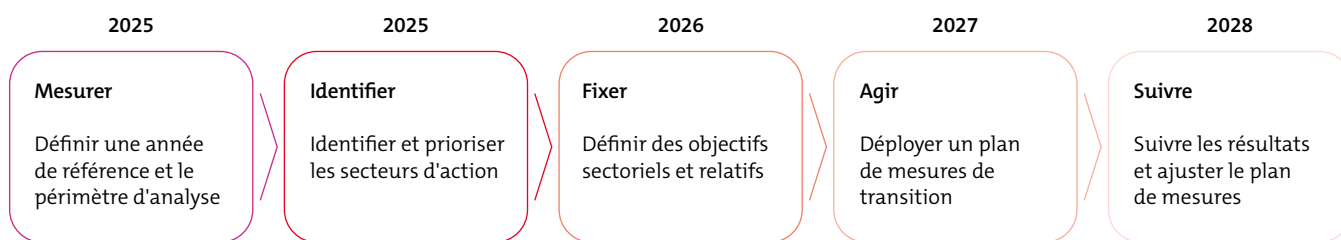
Étapes de la stratégie

La stratégie climatique de la BCVS s'articule autour d'une feuille de route de décarbonation et de l'intégration des risques climatiques dans le cadre global de gestion des risques. La démarche vise à renforcer la résilience de la Banque face aux risques physiques et de transition et à aligner à terme ses activités avec une stratégie bas carbone.

FEUILLE DE ROUTE DE DÉCARBONATION

La BCVS génère directement des émissions de gaz à effet de serre par ses activités opérationnelles. Elle est également indirectement liée, à travers ses activités de financement et d'investissement, à des émissions de GES qui sont en cause dans le changement climatique (émissions financées, scope 3.15).

La Banque a procédé cette année à son deuxième calcul (année de référence 2024). Parallèlement, elle a œuvré à l'élaboration de sa stratégie climatique qui lui permettra de finaliser son plan de mesures en 2026.



MESURER

Définir l'année de référence et le périmètre d'analyse

La BCVS s'appuie sur l'année de référence 2023, correspondant à sa première évaluation des émissions financées. Les données recueillies permettent de recenser les émissions générées par les différents secteurs d'activité (scopes 1, 2 et 3.15).

- Objectif : disposer d'une base factuelle et comparable dans le temps.

IDENTIFIER

Identifier et prioriser les secteurs d'action

Cette étape consiste à identifier les leviers d'action prioritaires et permet de définir une trajectoire de réduction adaptée au secteur d'activité et cohérente avec la situation de la Banque.

- Objectif : cibler les enjeux à impact et les opportunités de décarbonation.

FIXER

Définir des objectifs sectoriels et relatifs

La BCVS analyse les trajectoires de décarbonation applicables à ses principaux secteurs d'activité, au regard des objectifs climatiques internationaux, des référentiels sectoriels existants en cohérence avec ses ressources.

- Objectif : formaliser des engagements crédibles et alignés aux bonnes pratiques dans le domaine bancaire.

AGIR

Déployer un plan de mesures de transition

La Banque s'affaire à la mise en œuvre d'un plan de transition structuré autour de leviers tels que l'énergie, la mobilité, le numérique responsable, les achats et la sensibilisation interne. Elle a travaillé en 2025 sur l'identification d'indicateurs de suivi pour les secteurs concernés.

- Objectif : réduire les émissions à travers des actions mesurables.

SUIVRE

Suivre les résultats et ajuster le plan de mesures

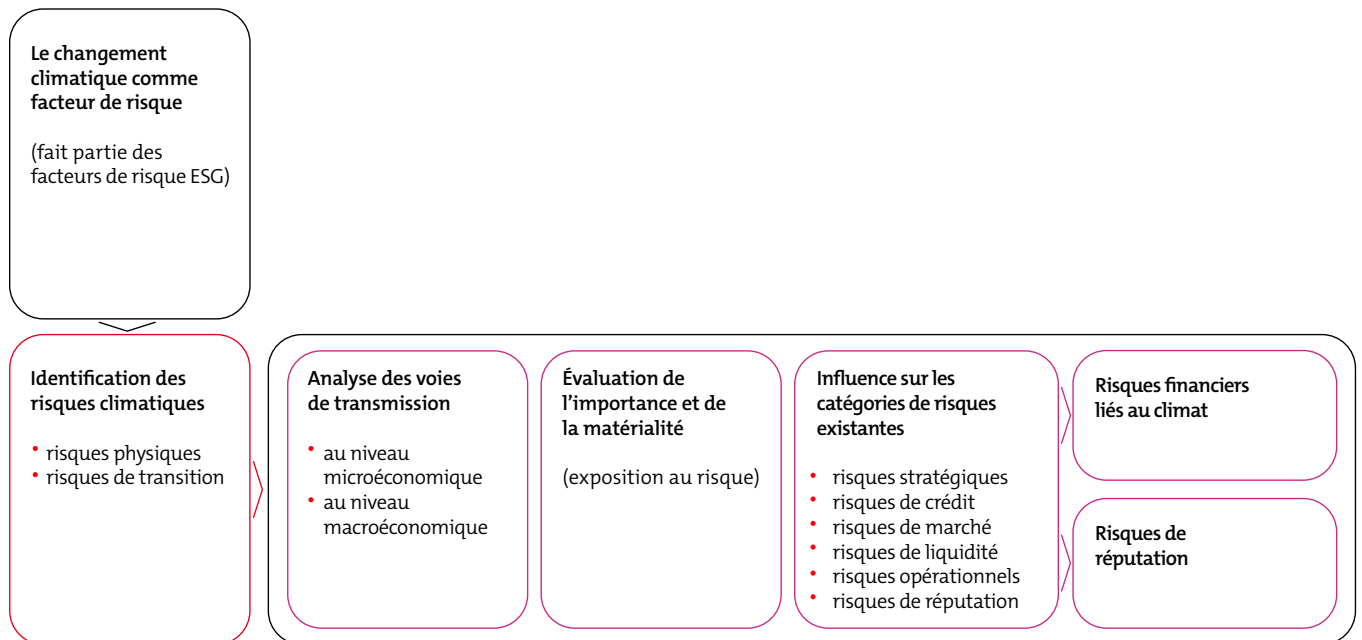
Les résultats climatiques seront suivis annuellement grâce aux indicateurs de performance identifiés en 2025. Les actions et objectifs seront ajustés selon les avancées obtenues, les évolutions sectorielles et les réglementations en vigueur.

- Objectif : piloter la stratégie dans la durée et garantir une amélioration continue.

Intégration des risques dans le cadre de gestion globale

En complément de sa trajectoire de décarbonation, la BCVS intègre les risques climatiques dans le dispositif global de sa gestion des risques. Qu'ils soient physiques ou de transition, ces risques sont analysés selon leur voie de transmission (voir schéma page 6), leur horizon temporel et leur impact potentiel sur les activités de la Banque.

Analyse des risques climatiques tout au long de la chaîne de cause à effet



Risques et opportunités liés au changement climatique

Les évolutions liées au changement climatique transforment les besoins de l'économie et de la société, faisant émerger de nouvelles attentes en matière de financement, d'investissement et d'accompagnement. La BCVS a identifié les effets du changement climatique spécifiques à son activité afin de gérer stratégiquement les risques ainsi que les opportunités financières qui en découlent. Une part prépondérante des revenus de l'activité de la Banque provient de son activité de financements hypothécaires sur le territoire cantonal. Aussi, les facteurs de risques liés au climat se matérialisent dans

les risques de crédit, de marché et opérationnels. Toujours en lien avec ses activités et au regard de son modèle d'affaires, les opportunités de développement s'identifient dans les domaines liés à la transition énergétique, à l'efficacité environnementale et à la finance durable.

Le schéma ci-dessous illustre les voies de transmission que les risques et les opportunités climatiques peuvent emprunter pour avoir un impact sur les entreprises (source TCFD).

Risques de transition

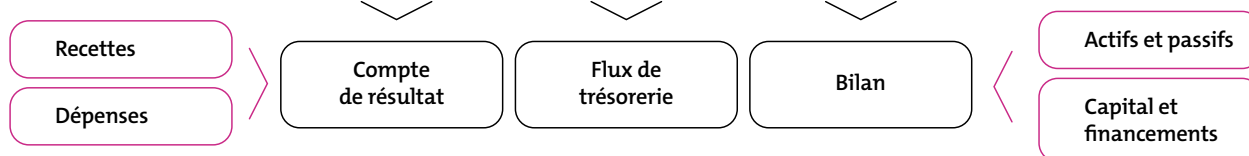
Changements dans les marchés, changements réglementaires, ou nouvelles exigences.

1. Inaction
2. Réglementation
3. Réputation
4. Technologie
5. Concurrence

Risques physiques

Événement météorologique extrême ou changements à long terme du climat.

6. Aigus
7. Chroniques



*pour la BCVS, l'impact prépondérant est sur les garanties

Opportunités

1. Nouvelles offres de produits
2. Nouveaux marchés
3. Formations ESG
4. Efficacité énergétique
5. Modèle d'entreprise résilient au changement

RISQUES

1. Risques physiques

Les risques physiques aigus et chroniques sont des facteurs de risques dans la catégorie des risques de crédit et des risques opérationnels. Le risque crédit correspond au risque de pertes financières résultant des impacts directs du changement climatique sur les contreparties financées et sur les actifs donnés en garanties. Le risque opérationnel correspond aux impacts directs du changement climatique sur les activités propres de la Banque : infrastructures, personnel, systèmes IT, continuité des opérations.

2. Risques de transition

Risques de pertes financières résultant de l'ajustement vers une économie compatible avec les objectifs climatiques, affectant la valeur des actifs, la solvabilité des contreparties et les modèles d'affaires et la stabilité des marchés. L'inaction constitue également un facteur majeur du risque de transition. Il correspond au retard ou à l'absence d'adaptation face aux évolutions réglementaires, technologiques, économiques et sociales induites par la transition climatique.

3. Risques réglementaires

Le risque réglementaire est un facteur de risques de compliance et de crédit : les réglementations environnementales peuvent impacter directement les activités de la Banque (exigences plus strictes en matière de reporting sur l'empreinte carbone, de gestion des risques environnementaux, etc.). Des modifications réglementaires peuvent impacter le domaine des financements (hypothèques par exemple) avec un effet sur les risques de crédit.

4. Risques de réputation

Le risque de réputation est un facteur de risques stratégiques. Une banque ne prenant pas suffisamment en compte ces préoccupations pourrait voir son image se détériorer et la clientèle privilégier des institutions financières démontrant des pratiques responsables sur le plan environnemental.

5. Risques de technologie

Le risque de technologie est un facteur de risques stratégiques. Si la BCVS devait manquer l'opportunité d'investir dans de nouvelles technologies ou au contraire investir dans des technologies obsolètes ou prohibées à l'avenir (car très émissives en carbone par exemple), cela représenterait un risque pour l'établissement.

6. Risques de concurrence

Le risque de concurrence est un facteur de risques stratégiques. L'intensification de la pression sur les produits durables est susceptible d'influencer la performance. L'appréciation des marchés financiers et des institutions de notations sur les actions de la Banque en faveur du climat et sa gestion des risques associés peut également avoir un impact.

OPPORTUNITÉS

1. Nouvelles offres de produits

La BCVS propose des produits et services tenant compte des besoins et des préférences spécifiques de sa clientèle pour ses projets de financement et d'investissement : le produit « Crédit Eco Home » a été élaboré pour soutenir les clientes et clients dans leur projet de transition énergétique et le produit « Crédit Eco Home PPE » a été élaboré pour soutenir des projets de financement / rénovation d'immeubles en propriété par étages (PPE).

2. Nouveaux marchés et création de produits durables

La Banque contribue au renforcement et au développement de l'économie régionale et souhaite continuellement renforcer sa mission de banque universelle. Elle se positionne comme facilitatrice de la transition vers le développement durable. Elle analyse les opportunités de collaboration avec les autorités, entreprises et particuliers dans le cadre de financement de projets durables et innovants.

3. Formations dans le domaine ESG

La Banque considère qu'une plus-value apportée dans les conseils à sa clientèle en matière de financement et d'investissement répond aux exigences du marché et lui permet de se distinguer de la concurrence. Pour atteindre cet objectif, elle a développé un cursus de formation interne pour ses collaboratrices et collaborateurs et effectue des mises à jour périodiques.

4. Accroître l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

La BCVS se préoccupe depuis plusieurs années de l'impact de son activité opérationnelle. Elle calcule son bilan carbone opérationnel depuis 2010, investit dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments et monitore les énergies pour réduire la consommation des ressources.

5. Modèle d'entreprise à l'épreuve du temps, diversifié et résilient au changement climatique

La BCVS identifie, évalue et gère les risques et opportunités liés au changement climatique afin que l'établissement soit pérenne et puisse rester fidèle à sa mission de contribuer au développement harmonieux et durable de l'économie valaisanne.

Évaluation des risques

L'évaluation des risques est menée par la fonction RSE en collaboration avec le Credit Risk Officer. Dans la continuité des travaux débutés en 2024, cette démarche vise à identifier de manière claire les risques financiers matériels liés à la nature. Il s'agit des conséquences financières potentielles négatives directes ou indirectes à court, moyen et long terme résultant de

son exposition à ce type de risques. La catégorisation appropriée permet d'assurer une gestion efficace. Chaque risque est également évalué en fonction de son niveau d'impact potentiel (léger, moyen ou lourd) et de sa probabilité d'occurrence (rare, probable, fréquent).

	Risques opérationnels	Risques stratégiques
Risques de transition		
Risques physiques		

Risques de crédit

Risques opérationnels

Risques d'inaction

Risques réglementaires

Risques de réputation

Risques de technologie

Risques de concurrence

Probabilité	Court terme (0-5 ans)			Moyen terme (6-15 ans)			Long terme (> 15 ans)		
	Rare	Probable	Fréquent	Rare	Probable	Fréquent	Rare	Probable	Fréquent
Impact									
Léger									
Moyen									
Lourd									

Niveau d'impact

Léger	Effets limités et maîtrisables, n'entraînant que peu ou pas de coûts additionnels et sans impact significatif sur les opérations ou la rentabilité.
Moyen	Effets susceptibles de générer des coûts modérés, de perturber certaines activités ou de nécessiter des mesures supplémentaires de gestion des risques.
Lourd	Effets importants pouvant affecter la continuité des activités, la rentabilité, l'exposition financière ou la capacité à répondre aux exigences réglementaires.

Probabilité d'occurrence

Rare	Événement exceptionnel ou peu plausible à court terme (moins d'une fois tous les 20 à 30 ans).
Probable	Événement pouvant survenir en fonction de l'évolution du climat, du marché ou de la réglementation (tous les 5 à 20 ans).
Fréquent	Événement attendu ou récurrent dans les conditions climatiques ou économiques actuelles ou à venir (au moins une fois tous les 1 à 5 ans).

À court terme, les facteurs de risques stratégiques (risques de concurrence et risques d'inaction) et de risques réglementaires (en particulier en matière de crédits) ont été identifiés comme prioritaires, au regard de leur niveau de probabilité fréquent et de leur impact moyen. Les facteurs de risques mis en exergue par cette analyse font l'objet d'une attention accrue par la Banque. En cas d'évolution de ces facteurs, d'éventuelles mesures complémentaires pourront être initiées.

À moyen terme, le facteur de risques stratégiques (risques de concurrence) a été identifié comme étant le plus matériel, suivi de celui des risques de transition. Cette évaluation souligne l'importance de suivre les tendances du marché, notamment en matière de durabilité, afin de rester concurrentiel.

À long terme, la BCVS évalue toujours le facteur de risques stratégiques (risques de concurrence) comme étant central. Cette évaluation doit être nuancée au regard de l'horizon temporel lointain ; elle permet néanmoins d'anticiper tout nouveau risque climatique par la mise à jour annuelle de l'analyse des risques et opportunités liés au changement climatique.

En 2025, un effort conséquent a été apporté à la mesure de l'exposition aux risques financiers liés à la nature. Pour 2026, l'accent sera mis sur la méthodologie et la documentation de l'identification des risques financiers.

Scénarios climatiques

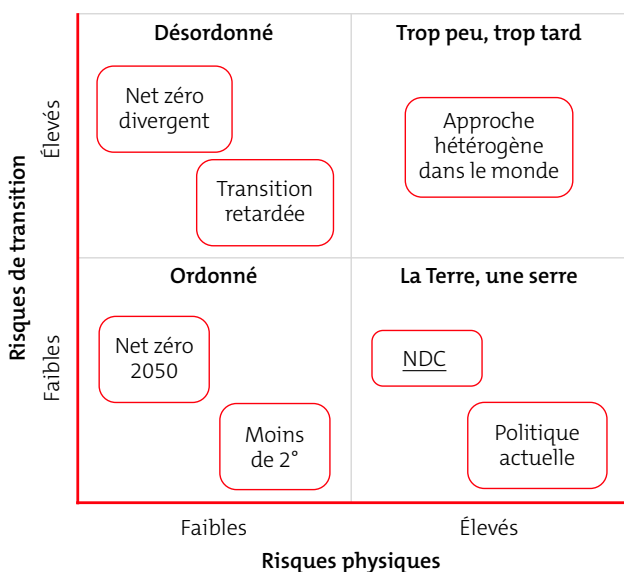
Les émissions continues de gaz à effet de serre depuis la révolution industrielle ont entraîné un réchauffement climatique d'environ 1,2°C. Bien que cette hausse puisse paraître faible, les températures actuelles sont sans précédent et affectent les conditions de vie dans de nombreuses régions du monde.

Pour explorer comment l'économie mondiale et le système financier pourraient évoluer en fonction de différents niveaux d'ambition des politiques climatiques et des impacts physiques du climat au cours du XXI^e siècle, des scénarios climatiques, élaborés par un groupe d'experts composé de climatologues et d'économistes, ont été conçus.

Élaborés à l'origine pour conseiller les décideurs politiques sur les risques liés au changement climatique et identifier des solutions possibles, ils sont depuis 2020, adaptés pour aider les banques centrales et les autorités de surveillance à analyser les impacts potentiels sur l'économie et le système financier.

Ces scénarios offrent un point de référence commun et actualisé pour comprendre comment le changement climatique (risque physique) et les tendances en matière de politiques et de technologies climatiques (risque de transition) pourraient évoluer dans différents futurs. Chaque scénario a été conçu pour illustrer un éventail de résultats, des plus élevés aux plus faibles, en termes de risques.

LES SEPT SCÉNARIOS NGFS AVEC DIFFÉRENTS RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION



SCÉNARIOS CLIMATIQUES SELON LE NETWORK FOR GREENING THE FINANCIAL SYSTEM (NGFS)

Le NGFS prévoit sept scénarios climatiques classés selon les quatre approches suivantes :

- Deux scénarios ordonnés (*orderly*) partent du principe que la politique de protection du climat est mise en place très tôt et renforcée progressivement. Tant les risques physiques que les risques de transition sont relativement faibles.
- Deux scénarios désordonnés (*disorderly*) prévoient un risque de transition plus élevé, car la politique de protection du climat est mise en place tardivement ou diverge selon les pays et secteurs.
- Deux scénarios *hot house* partent du principe que quelques mesures de politique climatique sont mises en œuvre dans certains pays, mais que les efforts au niveau mondial ne suffisent pas à endiguer un réchauffement global significatif. Les scénarios entraînent des risques physiques graves, y compris des conséquences irréversibles comme la hausse du niveau des mers.
- Un scénario prévoit des risques de transition élevés et, en même temps, des risques physiques importants, car les mesures climatiques sont mises en œuvre de manière trop peu coordonnée et trop tardive et ne sont donc pas suffisamment efficaces (*too little, too late*).

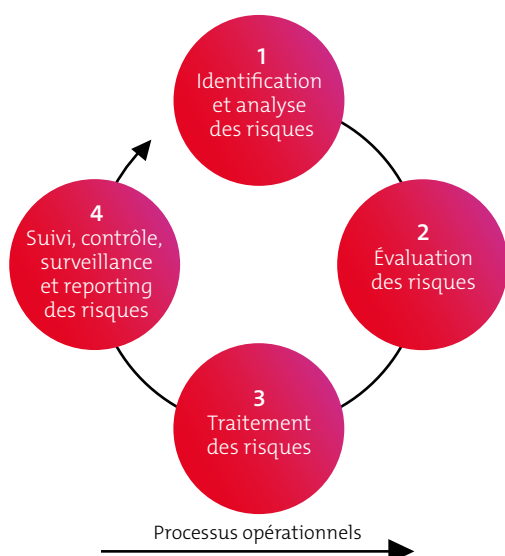
En 2025, la BCVS a réalisé un exercice exploratoire au niveau macroéconomique. Ces travaux servent de base au développement, dès 2026, d'analyses de scénarios conformément aux futures exigences de la FINMA relatives aux risques financiers liés à la nature (circulaire 26/1).

Gestion des risques climatiques

Les effets du changement climatique et les évolutions réglementaires qui l'accompagnent modifient progressivement l'environnement dans lequel opèrent les institutions financières. Ces transformations génèrent des risques pouvant affecter l'activité bancaire (exposition à des activités économiques sensibles aux événements climatiques, exigences accrues de transparence ou évolution des attentes de la clientèle et des marchés). Pour la BCVS, cette dynamique implique d'intégrer les enjeux climatiques dans ses processus d'analyse, de gestion des risques et de gouvernance, afin de préserver la stabilité de ses activités et de contribuer à la résilience de l'économie valaisanne.

La Banque applique des principes de gestion des risques uniformes pour l'ensemble des types de risques, y compris les risques liés au changement climatique. Les éléments clés de la gestion des risques de la BCVS sont les suivants :

- une « Politique de risque et principes de gestion des risques » (« Politique de risque ») s'étendant à tous les secteurs d'activités ;
- l'application de principes de mesure et de pilotage des risques reconnus ;
- la définition de tolérance aux risques soumise à surveillance et reporting ;
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques ;
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques ;
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.



ÉVALUATION DES RISQUES

La Commission RSE (CORSE), en collaboration avec la Responsable RSE et développement durable (CSO), a la responsabilité d'identifier les principaux impacts et risques RSE (y compris les risques et opportunités liés au changement climatique).

Le Conseil d'administration approuve la « Politique de risque » qui définit les principes, la mesure et le pilotage des risques. Il surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la « Politique de risque » et s'appuie à cet effet sur le travail de son Comité d'audit et risques. La Direction générale veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des comités permanents ou des commissions.

La fonction liée au développement durable est intégrée dans la « Politique de risque » comme fonction de gestion dédiée. La Banque intègre les risques climatiques dans les catégories de risques existants, spécifiquement dans les risques de crédit, de marché et opérationnels. Elle est particulièrement attentive à l'évolution réglementaire afin de répondre aux exigences attendues : elle poursuit la transposition des exigences de la circulaire FINMA 2026/1 sur les risques financiers liés à la nature.

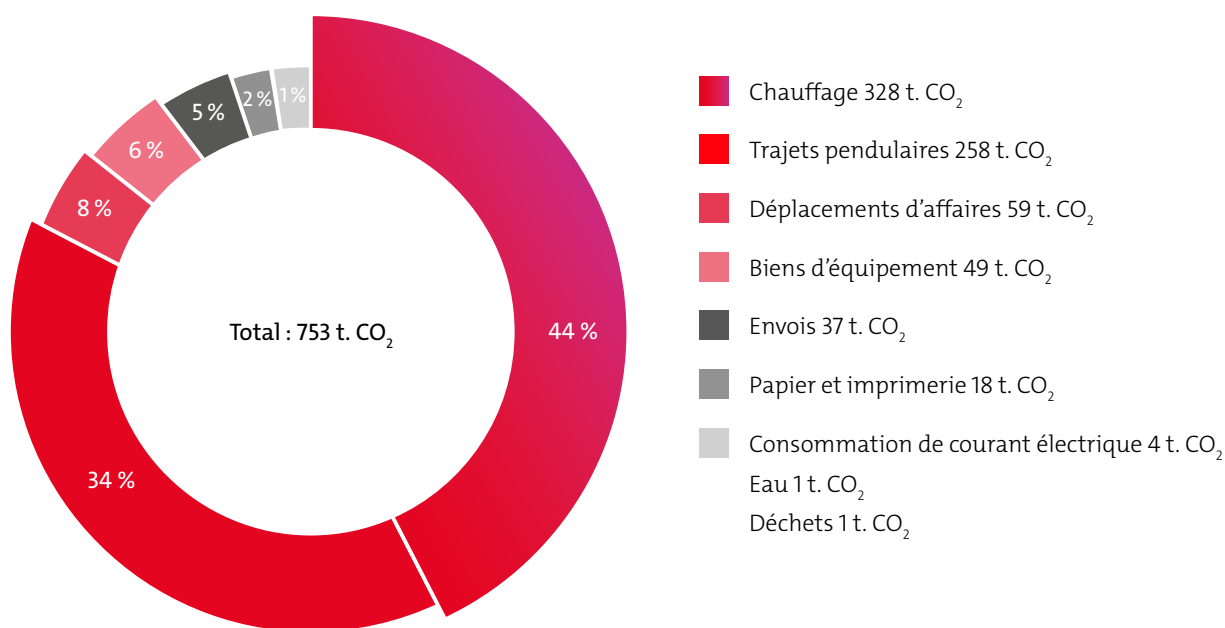
Résultats 2024

La Banque établit son bilan écologique conformément aux normes usuelles de la branche. Les émissions de gaz à effet de serre sont exprimées en équivalent CO₂.

Le bilan écologique couvre la BCVS dans son ensemble (100 % des collaboratrices et collaborateurs) comprenant les scopes 1, 2 et 3*. Il a été réalisé selon le label Swiss Climate pour l'année 2024. La vérification s'effectue par l'organisme indépendant Société Générale de Surveillance SA (SGS).

Le total des émissions de la BCVS pour l'année 2024 s'élève à 753 t. CO₂. Cela représente une augmentation de 0,6 % (+4 t. CO₂) par rapport à 2023. En comparaison avec l'année de base, cela représente une baisse de 36 % (-421 t. CO₂). Swiss Climate atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts permanents et des investissements entrepris dans ce but, en conformité avec la norme ISO 14064-1 et suivant les directives du « Greenhouse Gas Protocol ». Swiss Climate garantit que nos objectifs sont compatibles avec le respect du climat et utilise à cette fin les principes des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques (Science Based Targets (SBTi)).

BILAN CO₂



*Le scope 1 concerne les émissions directes, par exemple liées à la flotte de véhicules de la BCVS.

Le scope 2 concerne les émissions indirectes, par exemple liées à la consommation d'électricité des bâtiments de la BCVS.

Le scope 3 couvre un large éventail d'émissions indirectes sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la Banque, y compris les matières premières, la logistique, les déplacements d'affaires, les trajets quotidiens des employés et plus encore (hors catégorie 3.15).

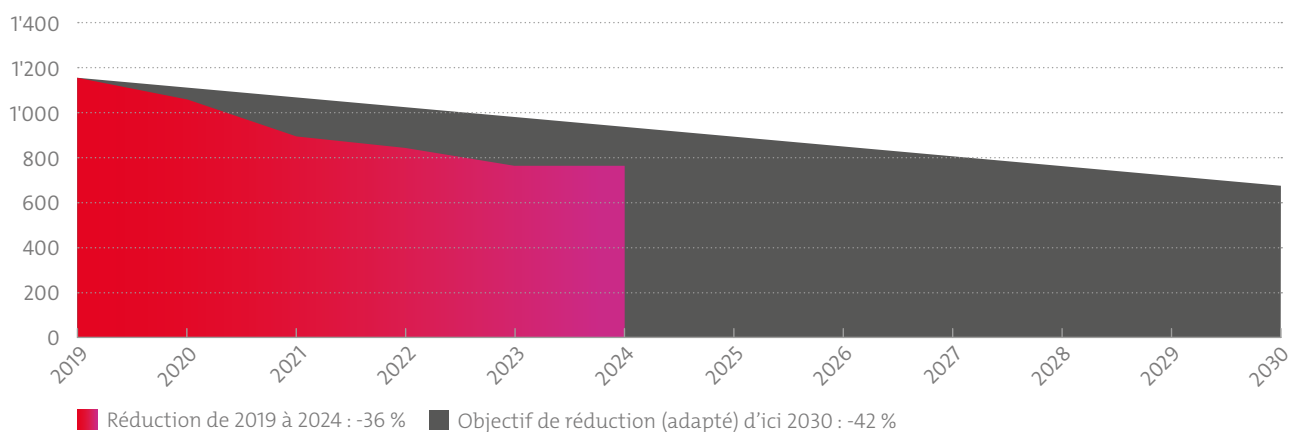
Pour des raisons de lisibilité des postes, les catégories « eau » et « déchets » dans le poste « consommation de courant électrique », dont les émissions sont inférieures à 1 t. CO₂, ont été représentées avec une valeur arrondie à 1 t. CO₂ chacune.

Objectifs de réduction des émissions propres

Lors du cycle stratégique 2021-2025 et pour la période cible de 2019 à 2030, la BCVS s'était fixé comme objectif une réduction de 35 % des émissions totales de gaz à effet de serre (excl. scope 3.15). Cet objectif étant atteint depuis l'année de bilan 2023, la BCVS a revu et adapté sa stratégie en fixant un nouvel objectif de réduction de 42 % des émissions d'ici 2030 (jalon de réduction selon la Science Based Target). L'illustration ci-dessous permet de visualiser l'adaptation de l'objectif pour 2030 et les réductions d'émissions effectives réalisées jusqu'à la présente année. Les émissions effectives de la BCVS se trouvent jusqu'à présent en

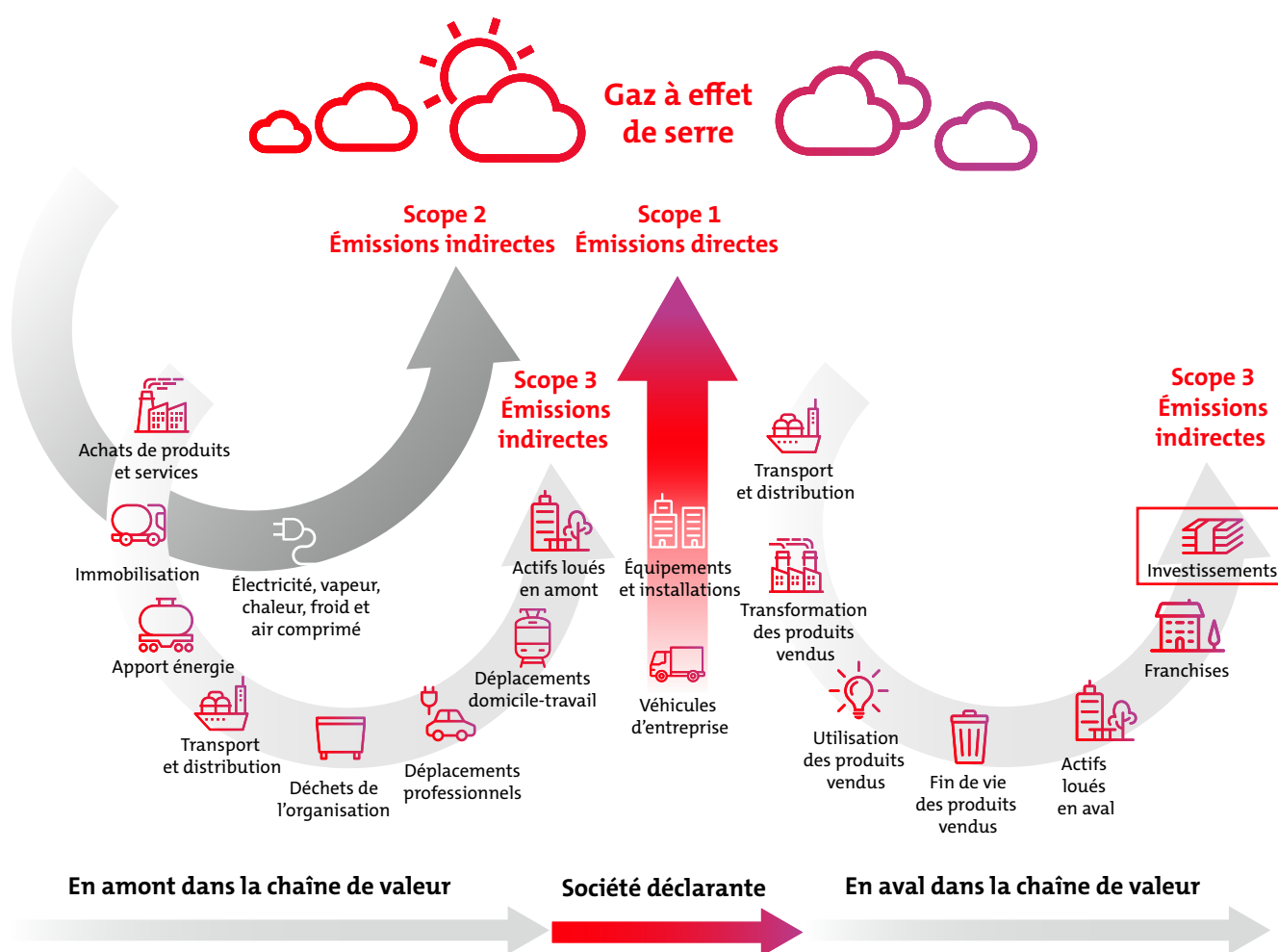
dessous de la trajectoire de réduction fixée. Entre 2019 et 2024, la Banque a ainsi réussi à réduire ses émissions de près de 36 %. Le label Swiss Climate (Certificat Swiss Climate Bronze) atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts permanents et des investissements entrepris dans ce but. Swiss Climate garantit également que les objectifs de la Banque sont compatibles avec le respect du climat. La BCVS a obtenu le label Swiss Climate « CO₂ Optimised » durant treize années consécutives. L'objectif de réduction a été adapté à -42 % d'ici 2030.

OBJECTIF DE RÉDUCTION ADAPTÉ ET ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS SCOPES 1-3



ÉMISSIONS FINANCÉES

Les émissions financées désignent les émissions de GES liées aux investissements et aux financements réalisés par une organisation. On les intitule également les émissions indirectes. Elles se situent dans le scope 3 (3.15) en aval de la chaîne de création de valeur.



Scope 1 : Émissions directes de GES (chauffage, véhicules d'entreprise).

Scope 2 : Émissions indirectes de GES (consommation d'électricité, de chaleur ou de froid acheté, déplacements d'affaires (y compris véhicules en possession de l'entreprise). Physiquement, les émissions de type scope 2, sont générées sur le lieu de production et non sur le lieu de consommation.

Scope 3 : Toutes les émissions indirectes de GES générées dans la chaîne de création de valeur de l'entreprise. On distingue les émissions en amont et en aval dans la chaîne de valeur (y.c 3.15 émissions indirectes).

Normes et méthodologie

Ce rapport décrit la procédure de réalisation d'un bilan GES des émissions financées conformément aux principes de comptabilisation du « Greenhouse Gas Protocol » (GHG Protocol) et aux exigences du « Partnership for Carbon Accounting Financials » (PCAF). Le rapport contient également les résultats des calculs pour l'année de référence 2024.

Par souci de simplification, le présent rapport ne parle que des émissions de CO₂. Cependant, tous les résultats intègrent l'ensemble des « gaz à effet de serre de Kyoto » (CO₂, CH₄, N₂O, HFCs, PFCs, SF₆, NF₃) et sont indiqués en conséquence en CO₂OF¹. Les institutions financières couvrent les émissions absolues liées à l'utilisation de l'énergie du bien immobilier financé par l'hypothèque. Il s'agit des émissions provenant du chauffage. L'utilisation de l'énergie comprend l'énergie consommée par les occupants de l'immeuble et les installations communes. La méthodologie du calcul est basée sur l'étude² développée conjointement par l'OFEV, Wüest Partner et l'initiative PACTA³.

Principes pour le calcul

Les données sont converties en t. CO₂ à l'aide de facteurs d'émission. Toutes les sources d'émissions sont converties en émissions de CO₂ à l'aide du facteur d'émission correspondant. Ce dernier diffère selon la classe d'actifs concernée. Toutes les données sont décrites dans le rapport méthodologique fourni par Swiss Climate SA.

Dans le cadre de ce deuxième calcul, l'objectif de la Banque demeure d'adopter une démarche transparente en matière d'évaluation des émissions financées. Cependant, il est important de préciser que les données reposent sur des méthodologies en constante évolution. La Banque s'engage dans un processus d'amélioration continue afin de renforcer la précision et la fiabilité des estimations. Certaines limitations inhérentes aux sources de données influencent l'évaluation. Par exemple, la qualité des données relatives aux portefeuilles hypothécaires dépend des registres de bâtiments et des informations fournies par les clients. Ces données peuvent être partielles, obsolètes ou sujettes à des approximations. La Banque est également tributaire des informations disponibles sur les entreprises et leurs activités qui sont souvent limitées, car ces structures ne disposent pas nécessairement de rapports détaillés sur leur empreinte carbone. Dans de nombreux cas, la Banque doit recourir à des estimations sectorielles. Par ailleurs, la Banque ne contrôle pas non plus la composition des portefeuilles de ses clients institutionnels, ce qui limite également sa capacité à évaluer l'impact carbone.

Informations sur les valeurs présentées

Les émissions de CO₂ indiquées comme total doivent être considérées comme des valeurs absolues abstraites qui augmentent ou diminuent en fonction de la taille du portefeuille. Les modifications de la fortune du portefeuille, par exemple en raison de souscriptions ou de rachats de placements, ont une influence décisive sur les émissions de CO₂ indiquées. Il n'est donc pas possible de placer ces valeurs absolues dans un contexte comparatif, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas être mises en relation historiquement ou entre elles.

Les cinq principes du GHG Protocol Corporate Standard

La réalisation du bilan GES des émissions financées est effectuée par Swiss Climate SA. Outre les recommandations de la norme ISO 14064-1, les bilans Swiss Climate prennent également en compte les directives du « Greenhouse Gas Protocol Corporate Standard » (GHG Protocol), du « World Resources Institute » (WRI) et du « World Business Council For Sustainable Development » (WBCSD). Selon le GHG Protocol et le PCAF, la détermination des émissions de CO₂ d'une organisation ou de ses émissions financées ainsi que les rapports qui y sont liés respectent les cinq principes suivants :

- 1. Pertinence** : il est garanti que le bilan CO₂ reflète de manière adéquate les émissions de gaz à effet de serre de l'organisation et qu'il sert de base d'information appropriée tant aux parties prenantes internes qu'externes.
- 2. Exhaustivité** : les émissions de CO₂ sont enregistrées dans leur intégralité, dans la mesure du possible, sur la base de mesures, de données ou de valeurs standards existantes.
- 3. Cohérence** : des méthodes cohérentes sont choisies afin de pouvoir effectuer des comparaisons pertinentes dans le temps. Les changements dans les données, le périmètre du système, les méthodes ou d'autres facteurs pertinents sont documentés.
- 4. Transparence** : les définitions sont compréhensibles et les hypothèses pertinentes sont publiées. Les méthodes et les bases de données utilisées sont mentionnées de manière appropriée.
- 5. Adéquation** : les incertitudes doivent être réduites autant que possible. Les émissions de CO₂ ne doivent pas être systématiquement sous-estimées ou surestimées.

¹ Dans le présent rapport, le terme « CO₂ » est utilisé comme synonyme de « CO₂e » et désigne la somme des émissions de dioxyde de carbone et d'autres émissions (p. ex. méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O)).

² Wüest Partner (2020), rapport méthodologique sur le modèle d'évaluation de la compatibilité climatique des investissements immobiliers (calculateur de CO₂).

³ Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA), Office fédéral de l'environnement de Suisse (OFEV) et Wüest Partner (2022). PACTA CLIMATE TEST SWITZERLAND.

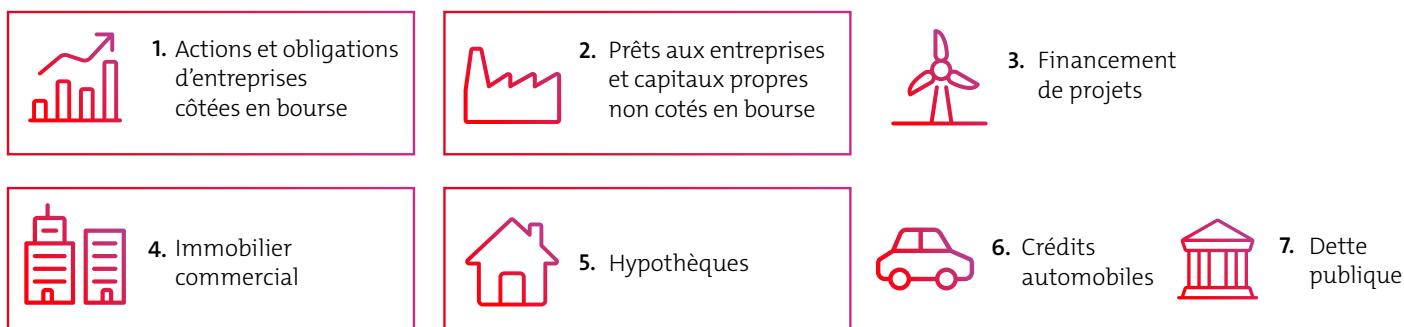
Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)

Le PCAF est une initiative dirigée par le secteur financier qui vise à aider les institutions financières à mesurer et à réduire leur empreinte carbone. Le PCAF aide principalement à évaluer et à publier les émissions de gaz à effet de serre provenant des crédits et des investissements (« émissions financées »). La mesure des émissions financées permet aux institutions financières de fournir des informations transparentes sur leurs émissions de gaz à effet de serre, d'identifier les risques et opportunités de transition liés au climat et de calculer les émissions de base pour la définition d'objectifs conformément à l'Accord de Paris.

En réponse à la demande du secteur pour une approche globale et normalisée de la comptabilisation des GES, le PCAF a élaboré la Norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES pour le secteur financier (deuxième édition 2022). En 2020, le GHG Protocol a examiné et approuvé la méthodologie du PCAF pour les catégories suivantes : les actions et obligations d'entreprises cotées en bourse, les prêts aux entreprises et les actions non cotées en bourse, le financement de projets, l'immobilier commercial, les hypothèques et les prêts aux véhicules à moteur. Ces méthodes sont conformes aux exigences définies dans la « Corporate Value Chain (scope 3) Accounting and Reporting Standard » pour les activités d'investissement de la catégorie 15.

Périmètre et principes de calculs

Le PCAF répartit les émissions financées en sept classes d'actifs :



Le présent rapport couvre les émissions des classes d'actifs suivantes de la Banque :

- Portefeuille de prêts hypothécaires (4. et 5.) : immobilier résidentiel et commercial
- Portefeuille de prêts aux entreprises (2.)
- Portefeuille de placement (1.)

Calcul des émissions de CO₂ :

- Les données sont converties en tonne de CO₂e à l'aide de facteurs d'émission.
- Toutes les sources d'émissions sont converties en émissions de CO₂ à l'aide du facteur d'émission correspondant, tel que décrit dans le cadre de référence utilisé.

Composition de la classe d'actifs



Immobilier résidentiel

Cette catégorie comprend les hypothèques inscrites au bilan à des fins spécifiques de consommation, c'est-à-dire pour l'acquisition et le refinancement d'immeubles résidentiels, y compris les maisons individuelles et les immeubles collectifs comptant peu d'unités d'habitation.



Immobilier commercial

Cette catégorie comprend les hypothèques inscrites au bilan à des fins commerciales spécifiques, à savoir l'achat et le refinancement de biens immobiliers commerciaux et les investissements inscrits au bilan dans des biens immobiliers commerciaux, lorsque l'institution financière n'a pas de contrôle opérationnel sur le bien immobilier. Exemples : commerce de détail, hôtel, bureau ou grand immeuble d'habitation. Dans tous les cas, le propriétaire utilise le bien immobilier pour exercer des activités génératrices de revenus.

Bases de données et définition des variables

Le champ d'application de cette méthodologie est celui des hypothèques inscrites au bilan. Les hypothèques hors bilan ne sont pas prises en compte selon le PCAF. La BCVS est soutenue par Swiss Climate pour effectuer les calculs relatifs aux émissions de son portefeuille hypothécaire.

Un nombre important d'informations est nécessaire pour calculer les émissions de CO₂ des bâtiments du portefeuille hypothécaire. Pour les cas où ces informations devaient manquer, les données de la BCVS sont ensuite enrichies par les bases de données du Registre fédéral des bâtiments et des logements et le [Géoportail](#) de la Confédération.

Les variables utilisées pour le calcul sont les suivantes :

- solde de l'hypothèque : utilisation effective du crédit ;
- limite de l'hypothèque : montant de crédit octroyé par la Banque (plafond maximal d'exposition). Dans la majorité des cas, la limite est supérieure ou égale au solde. Cependant, il est possible que le solde soit supérieur à la limite. C'est notamment le cas si l'amortissement qui avait été prévu au 31.12.2024 n'a pas encore été remboursé par le client ;
- quote-part : surface détenue via l'hypothèque de la Banque dans l'immeuble ;
- surface nette habitable : exclut les murs de l'appartement, tandis que la surface brute habitable inclut les murs de l'appartement. Cette méthodologie se base sur le document « Mode standard de calcul des surfaces » disponible sur le site de [l'Uspi Vaud](#) ;
- particularités pour la propriété par étages (PPE) : lorsque l'hypothèque est codifiée comme « propriété par étages » et que la Banque ne finance qu'un appartement dans l'immeuble, les émissions financées calculées couvrent seulement cet appartement.

Formule de calcul

$$\text{Émissions financées}_b = \sum_b \text{Facteur d'attribution}_b \times \text{Émissions du bien}_b$$

$b = \text{Bien}$

$$\text{Facteur d'attribution}_b = \sum_b \frac{\text{Solde}_b}{\text{Valeur du bien à la conclusion de l'hypothèque}_b}$$

Valeur du bien : la valeur du bien à la conclusion de l'hypothèque étant remis à jour par la Banque dans diverses situations (rénovation, réévaluation nécessaire due au changement d'indicateurs du marché, etc.), la Banque a mis à disposition la valeur vénale actuelle du bien financé.

Calcul des émissions du bien : l'outil Swiss Climate CO₂ Calculator est utilisé. Il suit une méthodologie structurée conçue pour identifier avec précision les bâtiments associés à des hypothèques, collecter les données nécessaires aux calculs d'émissions et traiter ces données pour obtenir les résultats souhaités.

Le PCAF distingue trois options différentes pour calculer les émissions des bâtiments (par bien) :

Option 1	Option 2	Option 3
Estimation des émissions effectives basées sur la consommation d'énergie réelle du bien concerné.	Estimation des émissions basées sur la surface au sol (estimation de la demande d'énergie par m ²).	Estimation des émissions basées sur le nombre de biens financés (demande statistique d'énergie par bâtiment).

Sur la base des informations fournies par la Banque, les options 2 et 3 ont été utilisées. L'option 3 a été utilisée pour 17 % du portefeuille hypothécaire.

Qualité des données

Pour les cas du portefeuille hypothécaire analysé pour lesquels l'information du type de chauffage n'était pas disponible, une hypothèse conservatrice est appliquée. Cette approche suit la méthodologie de Wüest Partner sous le mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Par ailleurs, la précision de certaines données utilisées pour le calcul a pu être améliorée, notamment par une prise en compte plus fine des quotes-parts effectivement financées dans les immeubles en PPE.

Résultats 2024

Les résultats sont rapportés dans deux unités de mesure ci-dessous, recommandées par la « Science Based Target Initiative » selon la méthode de calcul « Sector Decarbonization Approach » et correspondent aux unités de mesure utilisées pour les objectifs de réduction dans le secteur du bâtiment. La quantité absolue d'émissions est indiquée en t CO₂. En concordance avec la méthodologie PCAF, les émissions de portée 3 (scope 3) ne sont pas calculées pour les hypothèques, en raison d'une mauvaise qualité des données disponibles sur le marché.

- Intensité des émissions en kg CO₂ / m² / an ;
- Émissions financées en t CO₂ / million CHF / an.

Ces unités de mesure sont également recommandées par la FINMA et sont utilisés par les acteurs du marché financier pour rendre compte de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles hypothécaires.

- Les émissions totales du portefeuille hypothécaire s'élèvent à **92'418 t CO₂**.
- Elles représentent une baisse de 21 % par rapport à 2023.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Indicateur	Montant
Surface énergétique totale (m ²)	5'581'977
Émissions financées (t CO ₂)	78'353
Intensité des émissions (kg CO ₂ / m ²)	29.1
Intensité des émissions (t CO ₂ / millions de CHF)	8.3

IMMOBILIER COMMERCIAL

Indicateur	Montant
Surface énergétique totale (m ²)	689'907
Émissions financées (t CO ₂)	14'065
Intensité des émissions (kg CO ₂ / m ²)	31.8
Intensité des émissions (t CO ₂ / millions de CHF)	15.5

COMPARAISON DES ÉMISSIONS EN 2024 PAR RAPPORT À 2023

Portefeuille hypothécaire	Émissions financées en valeur absolue		
	Scopes 1 + 2 (t. CO ₂ e)	Scopes 1 + 2 (t. CO ₂ e)	Δ année précédente*
Année	2024	2023	
Résidentiel	78'353	102'133	-23 %
Commercial	14'065	13'927	+1 %
Total du portefeuille	92'418	116'600	-21 %

* Les chiffres des % ont été arrondis

Portefeuille hypothécaire	Émissions financées en valeur relative					
	Kg CO ₂ / m ²	Kg CO ₂ / m ²	Δ année précédente	t. CO ₂ / mio. CHF	t. CO ₂ / mio. CHF	Δ année* précédente
Année	2024	2023		2024	2023	
Résidentiel	29.1	29.2	-0,3 %	8.3	11.7	-29 %
Commercial	31.8	31.2	+1,9 %	15.5	25.1	-38 %

Les résultats montrent une réduction en tonne de CO₂ par million investi de 29 % sur l'immobilier résidentiel entre 2023 et 2024 et de 38 % sur l'immobilier commercial.

* Les chiffres des % ont été arrondis

Taux de couverture

Pour l'exercice 2024, une estimation des émissions de CO₂ a pu être réalisée pour environ 79 % du portefeuille de crédits hypothécaires, sur la base des données disponibles et des processus de validation mis en place. Le taux de couverture est calculé comme le rapport entre le nombre d'hypothèques avec des données complètes et le nombre total d'hypothèques au bilan de la Banque.

Les résultats montrent une amélioration de 7 % par rapport à l'année 2023.

Composition de la classe d'actifs



Prêts aux entreprises

Cette catégorie comprend les prêts aux entreprises. Selon PCAF, ils comprennent tous les prêts et lignes de crédit inscrits au bilan au 31.12.2024 accordés aux entreprises, aux organisations à but non lucratif et à toute autre structure organisationnelle, qui ne sont pas négociés sur un marché et qui servent à des fins générales d'entreprise (c'est-à-dire dont l'utilisation n'est pas connue au sens du GHG Protocol).

Les crédits accordés aux gouvernements, aux cantons et aux communes sont exclus de cette classe d'actifs (NOGA 84). Selon PCAF, une méthodologie à ce sujet sera élaborée ultérieurement. Les prêts aux ménages privés (NOGA 97) ainsi que les crédits dont l'utilisation est connue sont également exclus. Ces derniers font partie de la catégorie PCAF « financement de projets ».

Bases de données et définition des variables

Les variables utilisées pour le calcul sont les suivantes :

- code NOGA ;
- limites de crédit ;
- fonds propres, fonds étrangers et chiffre d'affaires, si disponible.

En cas de fonds propres négatifs, la valeur attribuée est fixée à zéro pour le calcul, conformément à la méthodologie du PCAF. Dans certains cas, l'application de la formule du facteur d'attribution peut conduire à un taux à 100 %. Cette situation s'explique par le fait que le montant du crédit utilisé excède la somme de la valeur de l'entreprise (fonds propres et étrangers). Afin d'éviter toute surestimation des émissions attribuées, le facteur est alors fixé manuellement à 100 % (méthode conservatrice).

Formule de calcul

La formule du PCAF pour le calcul des prêts aux entreprises est la suivante :

$$\text{Émissions des prêts aux entreprises} = \sum_c \text{Facteur d'attribution}_c \times \text{Émissions de l'entreprise}_c$$

c = Entreprise

$$\text{Facteur d'attribution}_c = \frac{\text{Crédit utilisé}_c}{\text{Fonds propres}_c + \text{Fonds étrangers}_c}$$

$$\text{Émissions de l'entreprise}_c = \text{Chiffre d'affaires}_c \times \text{Facteur d'émission}_c$$

PCAF distingue trois options différentes pour calculer les émissions financées des prêts aux entreprises (en fonction des données d'émission utilisées) :

Option 1

Émissions d'entreprises pour lesquelles les émissions de l'emprunteur sont collectées directement (p. ex. rapport de durabilité de l'emprunteur), puis attribuées à la Banque en utilisant le facteur d'attribution.

Option 2

Émissions basées sur les activités physiques, les émissions étant estimées par la Banque sur la base de données primaires du preneur de prêt (p. ex. MWh de gaz naturel consommé ou tonnes d'acier produites), puis imputées à la Banque en utilisant le facteur d'attribution. Les données d'émission doivent être calculées à l'aide d'une méthode ou d'un outil de calcul approprié, avec des facteurs d'émission vérifiés par activité physique (p. ex. t CO₂ / MWh ou t CO₂ / tonne d'acier).

Option 3

Émissions liées à l'activité économique de l'emprunteur (par ex. CHF de chiffre d'affaires ou CHF d'actifs), puis attribuées à la Banque en utilisant le facteur d'attribution. Les données relatives aux émissions doivent être estimées à l'aide de données statistiques officielles ou de bases de données EEIO16 reconnues, qui indiquent des facteurs d'émission moyens par secteur d'activité spécifique à une région ou à un secteur (p. ex. t CO₂ / CHF de chiffre d'affaires).

Sur la base des informations mises à disposition par la Banque, l'option 3 a été choisie pour le calcul. Cette approche repose sur des facteurs d'émission sectoriels, exprimés par unité économique, qui permettent d'estimer les émissions associées à l'activité des emprunteurs. Les facteurs d'émission utilisés proviennent de la base de données EEIO Exobase, recommandée par le PCAF et sont appliqués par branche d'activité sur la base des codes NOGA. Les émissions sont ensuite attribuées à la Banque selon le principe du facteur d'attribution, conformément aux recommandations méthodologiques.

Qualité des données

L'objectif futur est de s'orienter progressivement sur les données de l'option 1 ou 2, afin d'augmenter la granularité et d'améliorer les bases de données. Les facteurs d'émission utilisés actuellement sont des valeurs moyennes par secteur. Des données d'émissions spécifiques aux entreprises devraient être collectées à l'avenir, au minimum pour les

grands emprunteurs ou les entreprises représentant une part importante des émissions totales. Le nombre d'entreprises pour lesquelles les données d'émissions totales sont disponibles devrait augmenter chaque année, de sorte que le calcul puisse davantage s'appuyer sur l'option 1 de PCAF.

Résultats 2024

- Les émissions totales des prêts aux entreprises s'élèvent à **171'468 tonnes de CO₂**.
- Les émissions par CHF de crédit octroyé s'élèvent à **147 t CO₂ / Mio CHF de crédit**.
- Les émissions du scope 3 représentent la plus grande part des émissions (81 %), suivies du scope 1 (16 %) et du scope 2 (3 %).

PRÊTS AUX ENTREPRISES

Chiffres absolus	Unité	Scopes 1 et 2	Scope 3	Émissions financées totales
Prêts aux entreprises	t CO ₂	32'821	139'145	171'468

Mesures d'intensité	Unité	Valeur (scopes 1-3)
Prêts aux entreprises	t CO ₂ / mio CHF de crédit	147

Indicateur	2024	2023	Δ année précédente
Émissions financées en valeur absolue (scopes 1, 2, 3) (t CO ₂)	171'468	164'000	+5 %
Émissions financées en valeur relative (t CO ₂ / mio CHF)	147	144	+2 %

En 2024, le volume des crédits aux entreprises a augmenté de 2%, tandis que les émissions financées en valeur absolue ont augmenté de 5%. L'intensité en t CO₂ / Mio. CHF a également

augmenté de 2% par rapport à 2023. De ce fait, le portefeuille de prêts aux entreprises est devenu légèrement plus intensif en CO₂.

Entreprises émissives

Selon les résultats, quinze entreprises représentées ci-dessous émettent 50 % des émissions totales. De plus, une entreprise, active dans le secteur de l'aluminium, contribue à près de 20 % des émissions totales.

Noga à 4 chiffres	Désignation Noga*	Émissions financées (Scopes 1, 2, 3) en t CO ₂	Part en % du total des émissions financées
2442	Métallurgie de l'aluminium	33'579	19,58 %
3821	Récupération de matériaux	6'826	3,98 %
3522	Distribution de combustibles gazeux par conduites	5'670	3,31 %
8610	Activités hospitalières	4'463	2,60 %
3513	Transport d'électricité	4'259	2,48 %
5121	Transport aérien de fret	4'255	2,48 %
3513	Transport d'électricité	4'176	2,44 %
3513	Transport d'électricité	3'835	2,24 %
3513	Transport d'électricité	3'579	2,09 %
2051	Fabrication de biocarburants liquides	3'155	1,84 %
7010	Activités des sièges sociaux	2'982	1,74 %
3513	Transport d'électricité	2'760	1,61 %
4939	Autre transport terrestre des voyageurs non classés ailleurs	2'566	1,50 %
7010	Activités des sièges sociaux	2'445	1,43 %
3511	Production d'électricité, sources non renouvelables	2'257	1,32 %

* NOGA : nomenclature générale des activités économiques : permet de classer les unités statistiques entreprises et établissements en fonction de leur activité économique et de les regrouper en des ensembles cohérents. Il tient compte à la fois des conditions cadres données par la nomenclature des branches économiques de la Communauté européenne (NACE, rév. 2) et des besoins des différents groupes d'intérêt en Suisse.

Secteurs à forte intensité carbone

Les secteurs à forte intensité de CO₂ représentent 36 % des crédits octroyés et 45 % des émissions totales. Le secteur aluminium (20 %), suivi du secteur production d'énergie (10 %) sont les secteurs les plus émetteurs de CO₂ en valeur absolue.

Ce contexte s'explique par le volume de financement alloué. Cependant, à l'échelle mondiale, le secteur de l'aluminium (bien qu'il soit le métal le plus « carboné » par tonne produite avec environ 15 tonnes de CO₂ par tonne de métal), ne représente qu'environ 2 % à 3 % des émissions mondiales de GES. En valeur relative, l'intensité de chaque million de crédit est plus élevée pour le secteur pétrole et gaz (576 t CO₂ Mio CHF de crédit), ce qui s'explique par la nature carbonée du modèle économique du secteur, dépendant directement d'actifs fossiles.

Concrètement, l'aluminium est extrêmement énergivore (il consomme énormément d'électricité pour l'électrolyse), mais cela ne signifie pas qu'il émet le plus en valeur absolue.

Le secteur de la production d'énergie (électricité et chaleur) est le premier émetteur mondial, représentant environ 25 % à 30 % des émissions globales de gaz à effet de serre (GES) en raison de l'utilisation massive de charbon et de gaz.

Secteur	Part du crédit en % du portefeuille de crédit	Scope 1	Scope 2	Scope 3	Total des émissions financées en t CO ₂ e (Scopes 1, 2, 3)	Part des émissions financées en % des émissions totales en t CO ₂ e	t CO ₂ e / Mio. CHF utilisé
Agriculture (01-03)	1 %	1'514	26	1'435	2'975	2 %	321
Aluminium (0729, 2442, 2453, 2732)	9 %	3'079	1'049	29'451	33'579	20 %	336
Ciment (2059, 2320, 2351, 2352, 2361, 2363, 2364, 4673)	1 %	235	24	1'639	1'898	1 %	285
Charbon (cf. Pétrole et gaz)							
Fer et acier (0710, 24, 25, 4672, 4752)	0 %	67	10	1'977	2'054	1 %	380
Pétrole et gaz (NOGA 05-09, 19, 20, 4730, 4671)	1 %	1'262	31	3'925	5'218	3 %	576
Production d'énergie (NOGA 3511)	20 %	6'823	0	10'997	17'820	10 %	76
Transport (49, 50, 51, 53)	9 %	3'937	92	8'849	12'879	8 %	128
Total secteurs à forte intensité carbone	36 %	16'917	1'232	58'273	76'423	45 %	164

*Les secteurs à forte intensité de CO₂ comprennent également les hypothèques privées et commerciales, qui sont comptabilisées dans les opérations hypothécaires.

Taux de couverture

Pour l'exercice 2024, une estimation des émissions de CO₂ a pu être réalisée pour environ 91 % du portefeuille de crédits aux entreprises sur la base des données disponibles et des processus de validation en place. Les résultats montrent un recul du taux de couverture par rapport à l'année 2023 (99,9 %). Ceci s'explique par un changement de méthodologie de la part de Swiss Climate : en 2023, certaines données manquantes ont été complétées à l'aide de données de substitution issues de sources statistiques externes. Celles-ci s'avérant significativement supérieures aux valeurs observées, Swiss Climate les a écartées. Le taux de couverture a donc baissé mais améliore la représentativité des résultats.

Composition de la classe d'actifs

Cette catégorie d'actifs comprend les avoirs sous gestion (obligations d'entreprises cotées au bilan et toutes les actions cotées au bilan qui sont négociées sur un marché et qui sont destinées aux besoins généraux de l'entreprise, tous les types d'obligations de sociétés à des fins générales, les actions ordinaires, les actions privilégiées). Pour les investissements indirects (par exemple, les investissements dans des fonds) qui comprennent des actions et des obligations cotées, l'approche méthodologique est la même à condition que les informations sur les participations individuelles soient disponibles.



Produits BGV

Cette catégorie comprend **six certificats et sept fonds de placement qui sont des produits BGV**.



Mandats discrétionnaires

Cette catégorie comprend les mandats discrétionnaires (fonds et titres individuels) de la clientèle privée, de la clientèle d'entreprises et de la clientèle institutionnelle.

Les obligations vertes, la dette souveraine et les produits financiers dérivés (par exemple, les contrats à terme, les options, les swaps) ne sont pas couverts par cette classe d'actifs. Il en va de même pour les positions courtes et longues ou les cas particuliers de prise ferme, comme celle d'une introduction en bourse. Les lignes directrices relatives à ces produits financiers sont encore en cours d'élaboration et seront publiées dans des éditions ultérieures de la norme sur les émissions financées.

Les actifs détenus à court terme et désignés comme détenus en vue de la vente n'entrent pas dans le champ d'application. Ces actifs peuvent inclure, sans s'y limiter, les actifs des comptes de négociation et les titres de créance comptabilisés à la juste valeur.

Les investissements en actions dans des sociétés privées ne sont pas couverts par cette catégorie d'actifs car il s'agit de financement qui ne sont pas négociés sur un marché. Pour plus d'informations sur les prises de participation dans des sociétés privées, veuillez-vous référer à la classe d'actifs des prêts aux entreprises et des actions non cotées.

Bases de données et définition des variables

Les données sont mises à disposition par MSCI et LSEG qui utilisent autant que possible des données déclarées. Pour le calcul 2024, la Banque a été accompagnée par Forvis Mazars.

Formule de calcul

Les émissions financées d'un prêt ou d'un investissement dans une entreprise sont calculées en multipliant le facteur d'attribution par les émissions de l'emprunteur ou de l'entreprise participante concernée. Le total des émissions financées d'un portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises cotées en bourse est calculé comme suit, en utilisant la méthode PCAF11 « Listed Equity and corporate bonds » :

$$\text{Émissions financées} = \sum_c \text{Facteur d'attribution}_c \times \text{Émissions de l'entreprise}_c$$

$$\text{Facteur d'attribution}_c = \sum_c \frac{\text{Encours}_c}{\text{Fonds propres}_c + \text{Fonds tiers}_c} \times \text{Émissions de l'entreprise}_c$$

où c = Société détenue

Qualité de données

En ce qui concerne les données relatives aux actions et obligations d'entreprises cotées en bourse, le PCAF a une manière précise d'analyser la qualité des données. PCAF distingue trois options :

Option 1

Émissions de l'entreprise basées sur les émissions déclarées de l'entreprise concernée. Soit directement par le rapport de durabilité, soit indirectement par des fournisseurs de données tiers vérifiées.

Option 2

Émissions basées sur les activités physiques de l'emprunteur concerné, par exemple via les mégawattheures de gaz naturel consommés.

Option 3

Émissions liées à l'activité économique, en utilisant les émissions moyennes du secteur de l'emprunteur.

Résultats 2024

CHIFFRES-CLÉS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT – MANDATS DISCRÉTIONNAIRES

Scope	Émissions (t CO ₂ e)	t CO ₂ e émissions par CHF 1'000'000 de la BCVS
Scope 1	51'465.76	34.16
Total Scope 1	51'465.76	34.16
Scope 2	8'371.13	5.56
Total Scope 2	8'371.13	5.56
Scope 3	345'063.99	229.01
Total Scope 3	345'063.99	229.01
Scope 1	59'836.89	39.71
Total Scopes 1 + 2	59'836.89	39.71
Scopes 1 + 2 + 3	404'900.88	268.72
Toutes les émissions (Scope 1 + Scope 2 + Scope 3)	404'900.88	268.72

Autres calculs	Unité
WACI*	75.54
Couverture des données	96%

* Le WACI (Weighted average carbon intensity), ne comprend que les émissions des scopes 1 + 2.
Il permet de mesurer l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille.

CHIFFRES-CLÉS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT –
PRODUITS BCVS

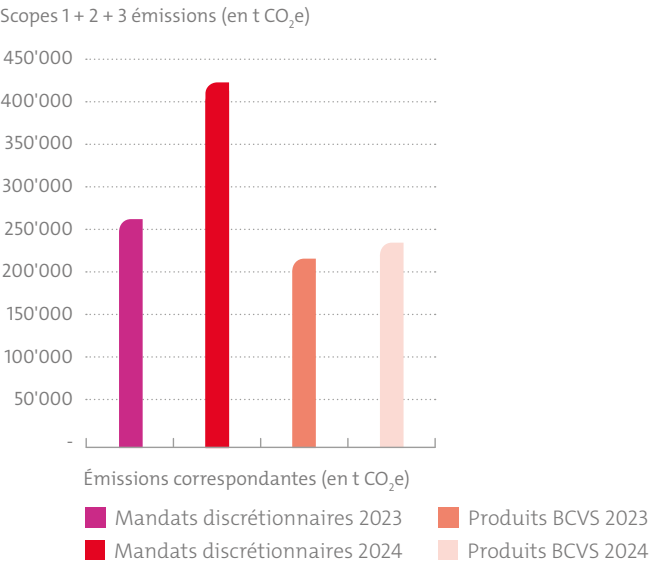
Scope	Émissions (t CO ₂ e)	t CO ₂ e émissions par CHF 1'000'000 de la BCVS
Scope 1	28'515.46	27.20
Total Scope 1	28'515.46	
Scope 2	5'421.27	5.17
Total Scope 2	5'421.27	
Scope 3	200'223.24	190.98
Total Scope 3	200'223.24	
Émissions financées (Scope 1 + Scope 2)	33'936.73	32.37
Toutes les émissions (Scope 1 + Scope 2 + Scope 3)	234'159.97	223.36

Autres calculs	Unité
WACI*	75.88
Couverture des données	100 %

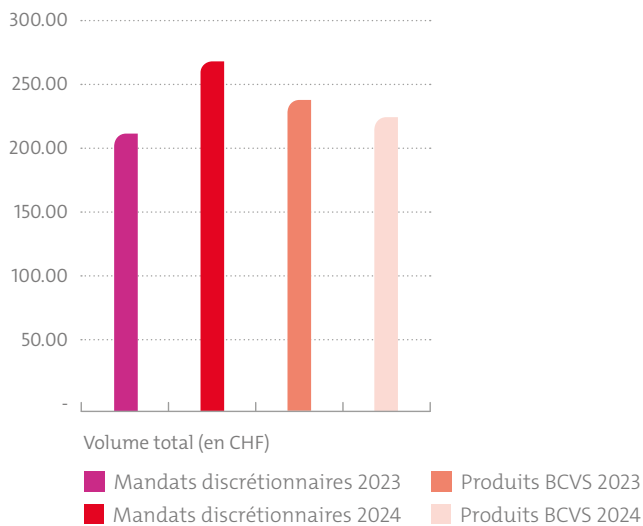
* Le WACI (Weighted average carbon intensity), ne comprend que les émissions des scopes 1 + 2.
Il permet de mesurer l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille.

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION 2024 AVEC LES RÉSULTATS 2023

Le volume investi a augmenté, entraînant une hausse du total des émissions financées. L'amélioration des données de scope 3 dans la base MSCI a également contribué à augmenter la part des émissions financées par rapport au montant investi en 2024.



Émissions par million investi (en t CO₂e)



INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

L'augmentation des émissions est due à l'augmentation de la disponibilité des données (voir information sur le taux de couverture) ainsi qu'à l'augmentation du volume du portefeuille.

Le WACI n'a que peu évolué par rapport au portefeuille : l'intensité des émissions de scopes 1 et 2 demeure globalement stable, voire en légère diminution, malgré l'augmentation de la valeur des investissements et l'augmentation des émissions totales.

L'augmentation des émissions totales pourrait être principalement influencée par les émissions du scope 3.

Taux de couverture

Les taux de couverture globaux sont satisfaisants et en augmentation avec taux de 96 % pour les mandats discrétionnaires en 2024 contre 76 % en 2023, et un taux de 100 % pour les produits BCVS en 2024 contre 90 % en 2023.

Plan de transition

Le plan de transition climatique s'inscrit dans le prolongement direct de la feuille de route climatique de la Banque. La démarche adoptée repose sur une évolution progressive et structurée en plusieurs étapes, allant de la mesure et de la définition du cadre de référence à la définition d'objectifs, puis à la mise en œuvre de mesures concrètes qui seront suivies dans le temps.

L'année 2025 a constitué une étape clé dans la structuration du plan de transition. La Banque, accompagnée dans cette étape par Forvis Mazars, a érigé les bases de référence et les orientations stratégiques nécessaires à l'élaboration d'un plan cohérent avec sa taille, ses ressources et la nature de ses activités.

Les travaux menés en 2025 ont permis de :

- définir le périmètre d'analyse et les années de référence, en cohérence avec les standards reconnus (scopes 1, 2 et 3, dont les émissions financées) ;
- clarifier les différents types d'objectifs mobilisables en distinguant les objectifs absolus alignés sur l'Accord de Paris et les approches « Science-Based Targets » (SBTi), les objectifs sectoriels fondés sur la « Sectoral Decarbonization Approach » (SDA) et les objectifs relatifs basés sur l'intensité carbone des portefeuilles ;
- évaluer les trajectoires possibles, y compris au niveau des objectifs sectoriels, et élaborer des premières propositions sur certains secteurs clés, servant de base de travail pour la phase de validation.

La Banque a également réalisé un benchmark des pratiques de marché, notamment auprès de banques suisses afin de se positionner par rapport aux trajectoires annoncées (Net Zéro 2050, jalons intermédiaires, périmètres couverts). Elle a ainsi pu identifier les tendances et les principaux leviers d'action sur ses activités.

À l'issue de cette phase, la Banque a également identifié des indicateurs de suivi, permettant à terme de piloter les progrès de manière structurée, comparable et traçable dans le temps.

L'année 2026 constituera ainsi le passage de la phase de structuration à la phase de traduction opérationnelle, visant à transformer ces propositions en objectifs concrets qui seront validés dans le cadre de la feuille de route climatique.

Indicateurs et objectifs climatiques

La Banque publie ses objectifs climatiques dans son Rapport RSE et de développement durable sous l'axe Environnement. À ce stade, ils portent principalement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux opérations propres (scopes 1 et 2, et partiellement scope 3), ainsi que sur la réduction de la consommation d'énergie, avec un objectif de diminution annuelle.

En parallèle, la Banque a engagé depuis 2024 une réflexion plus large visant à structurer un dispositif cohérent d'indicateurs climatiques, en lien avec l'identification des risques et opportunités ESG et avec les travaux menés dans le cadre du plan de transition.

Indicateurs existants et suivis opérationnels

Dans le cadre de l'analyse des risques et opportunités RSE réalisée en 2024, un premier jeu d'indicateurs de suivi a été défini et mis en œuvre. Ces indicateurs portent notamment sur :

- les économies d'énergie réalisées grâce aux mesures d'optimisation (rénovations, optimisation électrique), exprimées en kilowattheures ;
- certains produits à composante environnementale, tels que les hypothèques à haute performance énergétique (p. ex. « Crédit Eco Home »), suivis à travers des indicateurs de volume ou de part relative ;
- des indicateurs de formation, visant à suivre les efforts de sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs aux thématiques ESG.

Ces indicateurs restent suivis et pertinents dans le cadre du pilotage RSE. Toutefois, ils ont été définis dans une logique transversale ESG et ne constituent pas encore un dispositif spécifiquement calibré pour le pilotage du plan de transition climatique. En particulier, certains indicateurs – notamment ceux relatifs à la formation – recouvrent des dimensions plus larges que le seul enjeu climatique et font l'objet de modalités de suivi évolutives.

Proposition d'indicateurs dans le cadre du plan de transition

Les travaux menés en 2025 dans le cadre du plan de transition ont permis d'élaborer une proposition structurée d'indicateurs de suivi, couvrant l'ensemble des leviers identifiés et s'inscrivant dans une logique de pilotage climatique plus complète.

Cette proposition d'indicateurs couvre notamment :

- les opérations propres, à travers le suivi des émissions de gaz à effet de serre et des intensités associées ;
- les portefeuilles financiers, via des indicateurs d'intensité carbone et d'alignement avec des trajectoires climatiques de référence ;
- l'immobilier financé, incluant des indicateurs de performance énergétique et de dépendance aux énergies fossiles ;
- les clients entreprises, à travers des indicateurs d'engagement, de dialogue et d'intégration progressive de critères climatiques dans les financements ;
- les produits et financements durables, mesurés notamment par les volumes et parts relatives dans les portefeuilles ;
- la sensibilisation et le reporting, en lien avec la montée en compétence des équipes et la qualité de l'information publiée.

Ces indicateurs constituent à ce stade une base de travail avancée, destinée à structurer le futur dispositif de pilotage du plan de transition. Ils n'ont pas encore tous été validés ni intégrés dans les processus opérationnels, et feront l'objet d'un affinage afin de garantir leur pertinence, leur faisabilité et leur cohérence avec les systèmes de suivi existants.

Intégration progressive et perspectives 2026

L'année 2026 marquera une étape clé dans la consolidation et l'intégration des indicateurs climatiques, en lien avec la finalisation de la feuille de route climatique et la validation des objectifs de transition.

À ce titre, la Banque prévoit :

- de clarifier le périmètre et l'usage des indicateurs spécifiquement dédiés au pilotage climatique ;
- de hiérarchiser les indicateurs clés, afin d'assurer un suivi efficace et proportionné à sa taille et à ses ressources ;
- d'articuler progressivement les indicateurs existants avec ceux du plan de transition, dans une logique de continuité et de cohérence.

Cette approche progressive vise à garantir un dispositif d'indicateurs robuste, crédible et opérationnel, capable de soutenir la mise en œuvre du plan de transition dans la durée.

Impressum

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION ET RÉDACTION

Géraldine Varone, BCVS

COORDINATION COMMUNICATION ET MARKETING

Virginie Pastore-Mayor, BCVS

COMPOSITION

Sasha Ricciardi, BCVS

PHOTOGRAPHIE

BCVS

©BCVS

Reproduction des textes autorisée avec la mention de la source.
Le présent rapport est publié en français, en allemand et en anglais. La version française fait foi.

Mars 2026



Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8, 1950 Sion

bcvs.ch